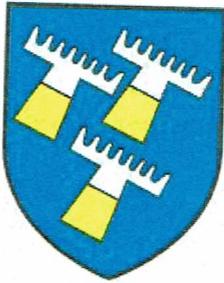


+



Commune de Curtilles

Municipalité

Préavis no 2018-08
au Conseil général
séance du 11.10.2018

**Adhésion de la Commune
de Curtilles à l'AEBCCS**

**(l'Association de distribution de l'eau
de Brenles, Chavannes, Chesalles et Sarzens)**

Curtilles, le 20.09.2018

Table des matières

1	Objet du préavis	page 3
2	Historique	page 3
3	Situation actuelle	page 3
4	Les besoins	page 4
5	La solution proposée	page 4
6	Comparaison financière avec état en 2021	page 5
7	Récapitulatif des chiffres avec et sans adhésion à l'association	page 6
8	Planning prévisionnel en cas d'adhésion de Curtilles à l'AEBCCS	page 7
9	Conclusions de la Municipalité	page 7
	Annexe : plan général du projet	page 8



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1) Objet du préavis

L'AEBCCS, l'Association de distribution de l'Eau de Brenles, Chavannes, Chesalles et Sarzens alimente en eau de consommation les villages adhérents par un réseau d'eau reliant Siviriez à Chesalles.

Lucens est propriétaire d'ouvrages sur le territoire de la Commune de Curtilles (captage et réservoirs aux Biolles et aux Grésallaires).

La conduite entre Chesalles et Lucens doit être remplacée et comme elle passe par Curtilles, une liaison à la Grésallaire vers Curtilles avec une connexion étendue sur Prévondens est une opportunité à ne pas laisser passer.

Dans ce contexte, la Municipalité de Curtilles a participé à l'élaboration du projet (plan en annexe) et elle arrive à la conclusion que c'est le bon moment pour notre village de rejoindre l'AEBCCS afin de sécuriser et pérenniser sa distribution et gestion de l'eau de consommation.

2) Historique

- Juillet 2012 : un collectif d'habitants des Obèques et La Coulaz a exprimé la demande à la Municipalité de Curtilles d'un raccordement de leurs habitations au réseau d'eau communal ;
- octobre 2013 : accord signé avec la Commune de Lucens pour confier une étude de faisabilité à Ribl SA ;
- 2013 à 2015 : étude des réseaux avec Lucens – Canton - ECA ;
- avril 2016 : la commune de Lucens donne priorité au développement dans un premier temps du réseau rive gauche (côté Montanaire) ;
- juillet 2016 (début de la législature actuelle) : relance par la Municipalité de Curtilles du projet commun avec l'AEBCCS ;
- 2017 : étude de reprise globale des réseaux et création d'une seule association.

3) Situation actuelle

Curtilles est propriétaire de son réseau d'eau qui, à partir de la source du Rosex avec ses 3 captages et son réservoir d'eau, fournit en eau de consommation une grande partie de la commune. Sont toutefois exclues de cette distribution les zones de Prévondens et des Obèques.

La Commune rencontre les problèmes suivants sur le réseau :

- la consommation d'eau dans la commune est en augmentation avec les nouvelles constructions à venir ;
- Avec le manque de précipitations qui devient chronique, une baisse significative du débit de notre source devient régulière au fil des ans , ce qui nécessite un approvisionnement de secours depuis le réseau de Lucens ;
- une pollution éventuelle au niveau de la zone de captage située en-dessous de la route cantonale poserait un problème d'alimentation globale puisqu'il y aurait de fortes chances que nous ne puissions plus pomper l'eau du réservoir de Lucens en raison de la proximité des captages ;
- l'accès actuel aux captages par les puits n'est plus conforme en termes de sécurité ;
il manque actuellement la possibilité d'isoler un des 3 captages en cas de pollution de l'un d'entre eux ;
- le déssableur n'est plus aux normes et devrait être remis en état ;

- les contrats signés jusqu'en 2021 avec les exploitants des surfaces situées sur nos captages (dans le but de limiter les nitrates dans l'eau) tiennent compte actuellement d'un subside de la Confédération à hauteur de 80% qui pourrait être diminué à moyen terme par l'Etat selon les attributions des fonds de la Confédération ;
- la difficulté de réaliser facilement le nettoyage annuel du réservoir qui nécessite une coupure générale de l'alimentation de l'eau de consommation ainsi que de la défense incendie ;
- le tronçon de la conduite d'eau entre le réservoir du Rosex et les Biolles date de 1929, après 90 ans de service, il y aurait lieu de la remplacer pour assurer sa fiabilité ;
- le réseau secondaire communal comporte également plusieurs endroits à risque en raison de son ancienneté ;
- l'extension de la défense incendie de Prévondens, demandée par le canton lors d'une mise à l'enquête en 2011, n'a pas encore été réalisée et doit être planifiée ;
- la demande de défense incendie et le raccordement en eau des Obèques est toujours en suspend.

4) **Les besoins**

Les considérations précitées démontrent que nos besoins futurs sont les suivants :

- assurer au quotidien et pérenniser l'approvisionnement en eau de consommation pour l'ensemble du village ;
- prévoir et assurer la gestion d'une situation de crise (pollution des 3 captages actuels) en ayant deux points d'alimentation bien séparés, ce qui est par ailleurs une obligation mentionnée dans le Plan directeur cantonal ;
- mettre à niveau les infrastructures de notre réseau ;
- assurer une défense incendie sur la totalité du village (ou presque) ;
- anticiper les risques financiers liés à la diminution - voire la suppression - du subside de la Confédération pour les plans nitrates ;

5) **La solution proposée**

Une étude engagée en partenariat avec la commune de Lucens, le Canton de Vaud et l'ECA a permis de mettre en évidence que la meilleure solution consisterait à mettre en place un réseau d'eau en commun avec nos voisins géographiques, ce qui permettrait l'approvisionnement en eau depuis les sources de Siviriez via le réseau de l'AEBCCS (voir plan en page 8) ;

Notre réseau communal d'eau serait intégralement repris par l'association y compris les captages ;

Le réservoir de Rosex serait supprimé, le débit de notre source serait injecté dans le réseau et la capacité de défense incendie serait située au réservoir de Chesalles sur Moudon ;

L'exploitation du réseau serait confiée à une personne spécialisée ;

La facturation serait centralisée au niveau de l'association.

La solution proposée par la Municipalité de Curtilles pour assurer notre approvisionnement en eau à long terme consiste à demander notre adhésion à l'AEBCCS

6) Comparaison financière avec état en 2021

a) Curtilles reste propriétaire de son réseau d'eau (la commune reste autonome)

Investissements à prévoir d'ici 2021	CHF
- Réfection et extension de notre captage y compris mise en conformité avec creuse de puits et déssableur	250 000
- Remplacement du tronçon : réservoir à route de Romont	70 000
- Prévondens : nouvelle conduite défense incendie + BY	36 000
- Installation d'un équipement de traitement de l'eau par ultraviolet	20 000
- Pose d'une conduite d'un fournisseur d'eau à notre réservoir en amont de Curtilles pour faire face à une pollution éventuelle de notre zone de captage :	362 000
- Remplacement de la conduite déssableur - réservoir	50 400
- Remplacement de la conduite Collège - Manège	36 000
- 4 bornes hydrantes	12 000
- Pompe immergée + tableau électrique (réservoir des Biolles)	5 600
- Réfection du réservoir du Rosex	5 000
Total des investissements (chiffre obtenu en tenant compte de la déduction de la subvention ECA)	847 000

Fonds de réserve affecté au bilan de la Commune Investissements futurs 176'152.- / Amélioration de la défense incendie 171'476.- = CHF 347'627.-	-347 000
Total des investissements non-couvertes à l'horizon 2021	500 000

Remarque :

La commune devra emprunter CHF 500'000.- pour réaliser ces travaux.

Frais annuels d'exploitation dès 2021	CHF
Amortissement annuel sur 20 ans (CHF 500'000.- / 20)	25 000
Intérêts de la dette	5 000
Constitution du Fonds de réserve	12 000
Coûts de l'exploitation par année :	
Rémunération du préposé aux eaux : contrôles, tests, surveillance, assurance qualité	2 500
Nettoyage, désinfection du réservoir selon les directives de l'assurance qualité et analyses	3 000
Compteur, électricité, matériel et fournitures	2 000
Entretien du réseau	5 000
Réseau d'eau captage - nitrates (compensation aux agriculteurs)	6 140
Total du coût annuel du réseau d'eau en cas d'autonomie communale	60 640

Conséquences sur la facture de la consommation d'eau de Curtilles :

Sans adhésion : montants facturés aux habitants et propriétaires en 2021			
Mesure	CHF/unité	Prix total	Calculs selon les quantités annuelles actuelles
Consommation eau (m ³)	1.80	36 000	20'000 m ³
Unité locative (UL)	200	23 400	117 UL
Compteur	30	2 700	90 compteurs
Total annuel facturé		62 100	

b) **Curtilles adhère à l'AEBCCS avec un début en 2021 (estimation)**

Investissements à prévoir d'ici 2021	CHF
Aucun investissement sera mis à la charge de Curtilles alors que le coût des travaux planifiés pour la mise en place du réseau avec l'intégration de Curtilles est estimé à CHF 1'200'000.-	0

Frais annuels d'exploitation dès 2021	CHF
Prise en charge complète de la gestion du réseau d'eau de Curtilles par l'AEBCCS : entretien, gestion, investissements, mise à niveau des captages, etc.	0

Conséquence sur la facture de consommation d'eau à Curtilles :

Avec adhésion : montants facturés aux habitants et propriétaires en 2021			
Mesure	CHF/unité	Prix total	Calculs selon les quantités annuelles actuelles
Consommation eau (m ³)	2.00	40 000	20'000 m ³
Unité locative (UL)	200	23 400	117 UL
Compteur	30	2 700	90 compteurs
Total annuel facturé		66 100	

7) **Récapitulatif des chiffres avec et sans adhésion à l'association**

Comparaison des montants facturés aux habitants et propriétaires en 2021		
	Sans adhésion	Avec adhésion
Mesure	CHF/unité	CHF/unité
Consommation eau (m ³)	1.80	2.00
Unité locative (UL)	200	200
Compteur	30	30
Total facturé par année	62 100	66 100

a) **Désavantages en cas d'adhésion :**

- Coût de l'eau CHF 0.20 plus cher par m³
- Perte de la propriété de notre réseau et des captages de l'eau de la commune.

b) **Avantages en cas d'adhésion :**

- Nous gardons notre fonds de réserve affecté de CHF 347'000.-
- Suppression des soucis liés à l'exploitation du réseau d'eau
- Approvisionnement en cas de crise garanti selon les normes du Canton
- Encaissement par Curtilles d'un montant estimé à CHF 611'000.- pour la reprise de notre réseau d'eau par l'association après l'amortissement des travaux à effectuer, soit dans environs 20 ans.

8) Planning prévisionnel en cas d'adhésion de Curtilles à l'AEBCCS

- 11 octobre 2018 détermination du Conseil Général de Curtilles sur la demande d'adhésion à l'AEBCCS
- 17 octobre 2018 séance extraordinaire de la AEBCCS pour accepter la demande d'adhésion de Curtilles
- Eté 2019 entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'AEBCCS acceptés par les trois communes (Lucens, Curtilles et Chavannes-sur-Moudon) ainsi que le Canton
- Eté 2019 étude de réalisation du projet
- Printemps 2020 début de la réalisation du projet
- Janvier 2021 mise en service de la connexion de Curtilles au nouveau réseau et entrée en vigueur du nouveau tarif de l'eau pour les habitants de Curtilles.

9) Conclusions de la Municipalité

La Municipalité vous propose d'adhérer à cette association pour les raisons suivantes.

La Municipalité estime qu'une adhésion à l'association AEBCCS permettra de pérenniser l'approvisionnement communal en eau de consommation à long terme tout en respectant les normes cantonales en vigueur (gestion de crise, niveau des infrastructures et exploitation du réseau).

Les finances de notre commune ne seraient pas impactées par les travaux de raccordement et permettrait de pouvoir investir une partie des fonds de réserve dans des travaux liés à l'évacuation des eaux claires (à négocier avec le Canton)

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le préavis municipal n° 2018-08

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Décide

d'autoriser la Municipalité de Curtilles à demander une adhésion à l'AEBCCS selon les conditions élaborées par le comité de pilotage et telles que décrites dans ce préavis.

Municipal responsable : Ruedi Hofer

Approuvé en séance de Municipalité du 18.09.2018

Au nom de la Municipalité

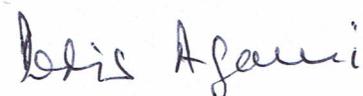
le Syndic



Eric Binggeli



la Secrétaire



Doris Agazzi

